MB RETAIL EUROPE

Société anonyme au capital de 26 666 939,20 euros Siège social : 3, rue du Colonel Moll - 75017 Paris 328 718 499 RCS PARIS

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Chers actionnaires.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, je vous rends compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au titre de l'exercice clos le 20 décembre 2007 et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Je me permets également de vous rappeler préalablement que le 2 avril 2007, le Conseil d'administration a constaté la démission de la société MEYER BERGMAN LIMITED de son mandat d'administrateur et a coopté, dans les conditions légales et réglementaires, Madame Marianne MEIJER BERGMANS en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de la société MEYER BERGMAN LIMITED démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Le 20 juin 2007, les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale mixte ont ratifié la cooptation de Madame Marianne MEIJER BERGMANS en qualité de nouvel administrateur.

Ceci étant préalablement rappelé, je vous prie de bien vouloir trouver les informations suivantes :

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

1.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

Au 20 décembre 2007, votre Conseil d'administration était composé de quatre membres :

Noms et prénoms ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principale exercée dans la société
M. Markus MEIJER		AGOA	Président Directeur Général
M. Zsolt KOHALMI	AG du 12/09/06 avec effet au 06/10/06	statuant sur les comptes de l'exercice clos le 20/12/2011	Administrateur
M. Antonius MEIJER	AG du 20/12/06	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 20/12/2011	Administrateur
Mme Marianne MEIJER BERGMANS	CA du 02/04/2007 et réitération par AG du 20/06/07	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 20/12/2011	Administrateur

Le Président exerce également les fonctions de Directeur Général.

Les fonctions exercées par ces personnes dans d'autres sociétés au cours de l'exercice clos le 20 décembre 2007 sont les suivantes :

Noms et prénoms ou dénomination sociale du membre	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé - Membre du conseil d'Administration de Meyer Bergman Limited - Gérant de la SCI Blue Bird Finance		
M. Markus MEIJER			
M. Zsolt KOHALMI	- Trendwatching Membre du Comité de Direction		
M. Antonius MEIJER	- Hofima BV (Director) - Meyer Bergman BV (Supervisory Board Member) - ODE Beheer BV (Supervisory Board Member) - New Chinatown Beheer BV (Supervisory Board Member) - Meyer Bergman/ SNSPF Beheer BV (Supervisory Board Member) - Nocobus BV (Director) - B Meijer Vastgoed BV (Director) - PSG Limited (Director) - Airtrack Railways Limited (Director) - SCCV Promenade (Supervisory Board Member) - SNS Frankfurt HochVier GmbH (Supervisory Board Member)		
Mme Marianne MEIJER BERGMANS	- Meyer Bergman BV (Member of the Board)) - Westgasfabriek (Director) - Promenade Holding BV (Director)		

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 20 décembre 2007 découlent de la loi et des statuts et le Conseil d'administration n'a pas, à cette date, mis en place de règlement intérieur.

1.2. Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois le 2 avril 2007, le 17 avril 2007, le 10 mai 2007 et le 16 octobre 2007. Lors de ces réunions, les points suivants ont été examinés :

- Projet d'attribution de jetons de présence au Conseil d'administration ;
- Rémunération à allouer au Président ;
- Constatation de la démission de la société MEYER BERGMAN LIMITED de son mandat d'administrateur; Cooptation de Madame Marianne MEIJER BERGMANS en qualité de nouvel administrateur;
- Désignation de Monsieur Clément PIGOTT en qualité de Directeur Général Délégué ;
- Autorisation de la souscription par la Société d'une assurance responsabilité civile pour Monsieur Clément PIGOTT, ès qualité de Directeur Général Délégué ;
- Autorisation de cautions, d'engagements et autres garanties de la Société à donner au Président;
- Projet de nouvelles autorisations financières à donner au Conseil d'administration ;
- Projet d'augmentation de capital réservée aux salariés conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce;
- Convocation des actionnaires en assemblée générale mixte et fixation de son ordre du jour;
- Etablissement du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire ainsi que du texte des résolutions à présenter aux actionnaires ;
- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 20 décembre 2006 ;
- Proposition d'affectation du résultat ;
- Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 20 décembre 2006 ;
- Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;

- Examen des procédures de contrôle interne et présentation au Conseil du projet de rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne;
- Projet de renouvellement des fonctions du cabinet DELOITTE & ASSOCIÉS et de la société BEAS SARL, respectivement co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant, venant à expiration;
- Projet de nouvelles autorisations financières à donner au Conseil d'administration ;
- Projet d'augmentation de capital réservée aux salariés conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce;
- Convocation des actionnaires en assemblée générale mixte et fixation de son ordre du jour;
- Etablissement du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société et sur l'activité du Groupe, des rapports spéciaux du Conseil d'administration ainsi que du texte des résolutions à présenter aux actionnaires;
- Arrêté des comptes consolidés semestriels au 20 juin 2007 ;
- Etablissement du rapport d'activité semestriel au 20 juin 2007 ;
- Etablissement des documents prévisionnels semestriels et des rapports visés aux articles L 232-7 et suivants du Code de commerce.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 20 décembre 2007 a été de 56,25 %.

1.3. Convocations des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués conformément à l'article 14 des statuts de la Société.

Compte tenu des questions inscrites à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration du 17 avril 2007 et du 16 octobre 2007, les commissaires aux comptes de la Société ont été invités à participer à cette réunion.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 avril 2007, la société DELOITTE & ASSOCIES, co-commissaire aux comptes titulaire dûment convoquée, représentée par Monsieur Jean-Claude LEMAIRE, était présente.

Le Groupe PIA, co-commissaire aux comptes titulaire, dûment convoqué, était absent et excusé.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 octobre 2007, le Groupe PIA, représenté par Monsieur Jean-Philippe BERTIN et le cabinet DELOITTE et associés représenté par Monsieur Alfred de CREPY étaient présents lors de cette réunion.

1.4. Informations des administrateurs

Préalablement aux réunions, les administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Président Directeur Général juge utile de leur communiquer.

1.5. Comités spécialisés

Aucun comité spécialisé n'a été mis en place au cours de l'exercice écoulé.

1.6. Procès verbaux

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux retranscrits sur un registre spécial contenant des feuillets mobiles, cotés et paraphés. Ces procès-verbaux sont signés par le Président de séance et au moins un Administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire auprès de tous tiers et Administrations sont certifiés par le Président, par le Directeur Général ou par tout délégué mandataire dûment habilité à cet effet.

1.7 Rémunération des mandataires sociaux et programme de stock options

Les rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux sont décrits dans le rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société et du groupe MB RETAIL EUROPE.

Au cours de l'exercice écoulé, le Président Directeur Général n'a perçu aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

Il est enfin précisé que la Société n'a pas mis en œuvre de plan de stock options.

2. Procédures de contrôle interne

La nouvelle direction n'a pas mis en place les procédures de contrôle interne suivantes :

Par ailleurs, la Société se fait assister par plusieurs experts extérieurs garantissant à la fois l'expertise et l'indépendance indispensables à la maîtrise des risques :

- La société d'expertise comptable Ernst & Young est en charge de :
 - la révision des comptes,
 - l'établissement des comptes sociaux et consolidés annuels,
 - de l'établissement des obligations fiscales de la Société.

Dans le cadre du développement de son activité, la direction entend mettre en place/maintenir des procédures de contrôle interne conforme aux pratiques et recommandations en la matière.

3. Limitations de pouvoir du directeur général

En dehors de limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Nous vous informons toutefois que le Conseil d'administration de la Société a décidé le 2 avril 2007 de désigner Monsieur Clément PIGOTT en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée de 2 ans qui expirera le 2 avril 2009.

Monsieur Clément PIGOTT, ès qualité, a pour mission d'assister le Président Directeur Général, auquel il sera subordonné, dans la gestion courante et administrative de la Société et disposera à ce titre du pouvoir légal de représenter la Société.

A titre de limitation interne, le Conseil a décidé, en accord avec le Président Directeur Général, que le Directeur Général Délégué ne pourra, sur ses seules décisions et de manière indépendante et souveraine, exercer la direction et/ou la gestion de la Société ni engager la Société, à quelque titre que ce soit, sans avoir au préalable recueilli l'accord exprès du Président Directeur Général auquel il devra rendre compte.

* *

Fait à Paris, Le 15 avril 2008,

Markus S. Meijer

Président-directeur général